

La politique européenne de transport maritime au regard des enjeux de développement durable et des engagements climat

Déclaration du groupe Outre-mer

La stratégie de transport maritime de l'Union européenne jusqu'en 2018 a, tout autant, pour vocation d'adapter les liaisons maritimes aux exigences de l'économie mondiale, que d'encadrer les ressources humaines et d'armer la flotte européenne pour faire face à la concurrence étrangère.

Cet avis met en lumière, les défis que la Commission et les États doivent encore relever à l'heure où les travaux de révision ont débuté.

Les principales recommandations proposées constituent des axes fondamentaux qu'il faut nécessairement amplifier comme notamment :

- le nécessaire besoin d'adopter les mesures en faveur de l'emploi, de la formation aux métiers de la mer et la juste protection des travailleurs ;
- le renforcement des règles afin de limiter l'impact environnemental du transport maritime.

Mais alors que la Politique maritime intégrée (PMI) fixait les objectifs de développement « des potentiels maritimes des Régions Ultrapériphériques (RUP) et des îles de l'Union », on constate que ces territoires se retrouvent exclus des discussions européennes.

Dès lors, comment assurer une croissance inclusive si la stratégie européenne de transport maritime ignore les problématiques d'accessibilité et de désenclavement des RUP ? 90 % des marchandises sont transportées par voie maritime dans le monde dont 70 % dans les eaux européennes et plus de la moitié dans des eaux françaises. Les territoires ultramarins offrent plus de 11 millions de km² de Zones économiques exclusives (ZEE) à la France. La mer est aujourd'hui au cœur de la mondialisation et c'est une chance inouïe pour l'Union européenne que les Outre-mer français soient l'incarnation d'une présence européenne planétaire.

Pourquoi alors, les Régions ultrapériphériques (RUP) sont exclues des projets prioritaires et qu'aucune réponse n'est apportée notamment :

- au développement du transport maritime entre les îles ;
- à la création de plateformes logistiques alors que de grands projets d'infrastructures ont été ou sont menés sur place ;
- à l'intégration des RUP aux projets d'autoroutes de la mer ni à l'association aux maillages du Réseau transeuropéen de transport (RTE-T).

Nous pouvons regretter que les problématiques maritimes de nos territoires n'aient pas été mises en perspective. Postes avancés de l'Union européenne dans le monde, ils constituent des laboratoires dans la lutte contre les effets du changement climatique, dans les dispositifs de sûreté en haute mer face aux multiples menaces, dans les mesures de réduction des déficits d'accessibilité, et plus encore.

C'est pourquoi, il est impératif que les futurs travaux de révision de la stratégie européenne de transport maritime intègrent obligatoirement l'ensemble des propositions de la Commission avec une déclinaison et une mise en application dans nos territoires et particulièrement dans les Régions ultrapériphériques. C'est d'ailleurs, la demande actuelle des présidents des Régions ultrapériphériques, qu'ils ont adressée à la Commission européenne.

Le groupe de l'Outre-mer a voté l'avis.